**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**DU 24 avril 2014 à 19 h**

**Salle Polyvalente MIRABEL ET BLACONS**

Date de convocation : 10 avril 2014

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 34

**Présents** : Marie-Pascale ABEL-COINDOZ ; Samuel ARNAUD ; Jean-Christophe AUBERT ; Lionel BARRAL ;Jean-Louis BAUDOUIN ; Vincent BELLIARD ; Denis BENOIT ; Gilles BON ; Marcel BONNARD ; François BOUIS ; Anne-Marie CHIROUZE ; Audrey CORNEILLE ; Marie-Christine DARFEUILLE ;Caryl FRAUD ;Agnès HATTON ; Philippe HUYGUE ; Thierry JAVELAS ; Laurent JEGOU ; Jean-François LEMERY ;Yvan LOMBARD ;Joël MANDARON ; Gilles MAGNON ; Marilyne MANEN ; Hervé MARITON ; Franck MONGE ; François PEGON ; Pierrot ROETYNCK ; Marie-Jo PIEYRE ; Jean-Pierre POINT ; Béatrice REY ; Sylvie SANIAL ; Frédéric TEYSSOT ; Paul VINDRY

**Absents excusés** : Hélène PELAEZ-BACHELIER, Gisèle CELLIER

**Pouvoirs** : Hélène PELAEZ-BACHELIER à Pierrot ROETYNCK ; Gisèle CELLIER à Béatrice REY

Secrétaire de Séance : Caryl FRAUD

**Installation du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans – Cœur de Drôme et élection du Président(e).**

Suite aux élections des délégués communautaires au sein de chaque Conseil Municipal, il s’agit d’installer le Conseil Communautaire de la CCCPS – Cœur de Drôme.

Pour cela, Le Président sortant ouvre la séance (il fait l'appel des conseillers et déclare les nouveaux élus installés dans leurs fonctions). A partir de l'installation de l'organe délibérant et jusqu'à l'élection du Président, les fonctions de Président sont assurées par le doyen d'âge de l'Assemblée (art. L 5211-9).

**Monsieur Joël MANDARON**, doyen d’âge, est chargé de l’organisation du vote.

Il souhaite bonne chance et bon travail au nouveau conseil communautaire.

Monsieur Gilles MAGNON est le seul candidat au poste de Président.

Le Conseil Communautaire procède à l'élection du Président à la majorité absolue sous scrutin secret. Si après deux tours, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin à la majorité relative. Si égalité de suffrage, le plus âgé est déclaré élu.

Nombre de votants : 34

Nombre de bulletins blancs : 1

Nombre de suffrages exprimés : 33

**Monsieur Gilles MAGNON** est élu Président de la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans- Cœur de Drôme avec **33** voix.

Il remercie les membres présents pour leur soutien et leur confiance ;

1. **Détermination du nombre de Vice-Présidents(es).**

L'article L5211-10 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales) comprend un nouvel alinéa issu de la loi Valls du 17 mai 2013 : " L'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de Vice-Présidents(es) supérieur à celui qui résulte de l'application des deuxième et troisième alinéas, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze. »

Il convient de proposer alors au Conseil Communautaire de déterminer le nombre de Vice-Présidents(es). La Loi permet par conséquent l’élection de 10 Vice-Présidents(es).

Suite aux travaux conduits pour déterminer les compétences de la Communauté de Communes ainsi qu’à l’organisation administrative mise en place entre le 1er janvier et le 23 avril dernier, il est proposé de fixer le nombre de Vice-Présidents(es) à 7.

**L’assemblée adopte à l’unanimité la proposition de fixer à sept le nombre de Vice-Présidents.**

1. **Elections des Vice-Présidents**

Le Président **Gilles MAGNON** propose la répartition suivante :

* Le Président sera plus spécialement chargé des relations humaines
* Le 1er Vice-Président sera chargé de l’économie
* Le 2ème Vice-Président sera chargé de l’aménagement et de l’habitat
* Le 3ème Vice-Président sera chargé des finances et de la fibre optique
* Le 4ème Vice-Président sera chargé du Sport
* Le 5ème Vice-Président : Social
* Le 6ème Vice-Président : Environnement
* Le 7ème Vice-Président : Tourisme, agriculture

Madame **Béatrice REY** est la seule candidate au poste de 1ère Vice-Présidente.

Le Conseil Communautaire procède à l’élection du 1er Vice-Président à la majorité absolue sous scrutin secret.

Nombre de votants : 34

Nombre de bulletins blancs : 4

Nombre de suffrages exprimés : 30

Madame **Béatrice REY** est élue 1ère Vice-Présidente, chargée de l’économie, de la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans-Cœur de Drôme avec **30** voix.

Monsieur **Paul VINDRY** est le seul candidat au poste de 2ème Vice-Président.

Le Conseil Communautaire procède à l’élection du 2ème Vice-Président à la majorité absolue sous scrutin secret.

Nombre de votants : 34

Nombre de bulletins blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 34

Monsieur **Paul VINDRY** est élu 2ème Vice-Président, chargé de l’aménagement et de l’habitat, de la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans-Cœur de Drôme.

Monsieur **Denis BENOIT** est le seul candidat à se présenter au poste de 3ème Vice-Président.

Le Conseil Communautaire procède à l’élection du 3ème Vice-Président à la majorité absolue sous scrutin secret.

Nombre de votants : 34

Nombre de bulletins blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 30

Monsieur **Denis BENOIT** est élu 3ème Vice-Président, chargé des finances et de la fibre optique, de la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans.

Monsieur **Caryl FRAUD** est le seul candidat à se présenter au poste de 4ème Vice-Président.

Le Conseil Communautaire procède à l’élection du 4ème Vice-Président à la majorité absolue sous scrutin secret.

Nombre de votants : 32

Nombre de bulletins blancs : 2

Nombre de suffrages exprimés : 30

Monsieur **Caryl FRAUD** est élu 4ème Vice-Président , chargé du Sport, de la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans-Cœur de Drôme.

Madame **Marie-Christine DARFEUILLE** est la seule candidate au poste de 5ème Vice-Présidente.

Le Conseil Communautaire procède à l’élection du 5ème Vice-Président, à la majorité absolue sous scrutin secret.

Nombre de votants : 34

Nombre de bulletins blancs : 4

Nombre de suffrages exprimés : 30

Madame **Marie-Christine DARFEUILLE** est élue 5ème Vice-Présidente, chargée des Affaires Sociales, de la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans-Cœur de Drôme.

Monsieur **Yvan LOMBARD** est le seul candidat au poste de 6ème Vice-Président.

Le Conseil Communautaire procède à l’élection du 6ème Vice-Président, à la majorité absolue sous scrutin secret.

Nombre de votants : 34

Nombre de bulletins blancs : 8

Nombre de suffrages exprimés : 26

Monsieur **Yvan LOMBARD** est élu 6ème Vice-Président, chargé de l’environnement, de la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans-Cœur de Drôme.

Monsieur **François PEGON** et Monsieur **Vincent BEILLARD** sont les candidats au poste de 7ème Vice-Président.

Monsieur **Vincent BEILLARD** prend la parole pour exprimer ses motivations.

Le Conseil Communautaire procède à l’élection du 7ème Vice-Président, à la majorité absolue sous scrutin secret.

Nombre de votants : 34

Nombre de bulletins blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 34

Monsieur François PEGON obtient 18 voix pour, Monsieur Vincent BEILLARD obtient 16 voix pour.

Monsieur François PEGON est donc élu 7ème Vice-Président, chargé du Tourisme et de l’Agriculture, de la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans-Cœur de Drôme.

**Installation du Bureau Communautaire**

Le Bureau Communautaire se compose, selon le règlement intérieur voté le 6 décembre 2013, de 13 membres dont le Président(e) et 7 Vice-Présidents(es). Le Conseil Communautaire procède à l’élection de ses membres en intégrant les strates inscrites dans le règlement intérieur.

Le Bureau comprend 13 membres  répartis de la façon suivante :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Strates** | **Nombres de sièges au Conseil Communautaire par strate par Communes** | **Nombre de sièges au Bureau par strate** |
| **Communes supérieures ou égales à 5 001 habitants** | 11 | 4 |
| **Communes de 2 001 à 5 000 habitants** | 4 | 2 |
| **Communes de 751 à 2 000 habitants** | 3 | 4 |
| **Communes de 1 à 750 habitants** | 1 | 3 |
| **TOTAL** | 34 | 13 |

Le Conseil Communautaire procède à l’élection du Bureau.

Dans un premier temps, s’effectuent l’élection des Vice-Présidents(es), puis dans un second temps l’élection des membres du Bureau. Il convient de préciser que les Vice-Présidents(es) sont d’office membres du Bureau ce qui implique qu’il ne peut y avoir un nombre plus élevé de Vice-Présidents(es) que de nombre de sièges défini par strate.

Le scrutin se présente de la même manière que celle du Président(e) :

Les candidats doivent se manifester et un vote a lieu à la majorité absolue sous scrutin secret. Si après deux tours, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin à la majorité relative. Si égalité de suffrage, le plus âgé est déclaré élu. L’élection se déroule de façon identique pour chaque Vice-Président(e) puis pour chaque membre du Bureau.

**Elections des membres du bureau**

En ce qui concerne la Ville de Crest, reste à élire 1 membre.

Monsieur **Jean-Pierre POINT** et Monsieur **Samuel ARNAUD** sont les candidats au poste de membre du bureau.

Nombre de votants : 34

Nombre de bulletins blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 34

Monsieur **Jean-Pierre POINT** obtient 22 voix pour.

Monsieur **Samuel ARNAUD** obtient 12 voix pour.

Monsieur **Jean-Pierre POINT** est donc élu membre du Bureau représentant la Ville de Crest.

En ce qui concerne la Ville d’Aouste sur Sye, reste à élire 1 membre.

Monsieur **Philippe HUYGHE** est le seul candidat à ce poste et prend la parole pour exprimer ses motivations.

Nombre de votants : 34

Nombre de bulletins blancs : 4

Nombre de suffrages exprimés : 30

Monsieur **Philippe HUYGHE** est élu membre du Bureau représentant la Ville d’Aouste sur Sye.

Pour les communes de Saillans, Mirabel-et-Blacons et Piégros-la-Clastre, reste 1 élu à élire.

Madame **Marilyne MANEN** est la seule candidate à se présenter au poste de membre de bureau.

Madame MANEN prend la parole pour exprimer ses motivations.

Nombre de votants : 34

Nombre de bulletins blancs : 4

Nombre de suffrages exprimés : 30

Madame **Marilyne MANEN** est élue membre du bureau représentant les Villes de 751 à 2000 habitants.

Pour les Communes de 1 à 750 habitants, 2 postes restent à pourvoir.

Messieurs Jean-François LEMERY, Franck MONGE sont candidats pour la 1ère place.

Nombre de votants : 34

Nombre de bulletins nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés : 33

Monsieur Jean-François LEMERY obtient 12 voix pour.

Monsieur Franck MONGE obtient 21 voix pour.

Monsieur Franck MONGE est donc élu 1er membre du bureau pour les villes de moins de 750 habitants.

Messieurs Jean-Louis BAUDOUIN et Frédéric TEYSSOT sont candidats pour la 2ème place.

Nombre de votants : 34

Nombre de bulletins blancs : 8

Nombre de suffrages exprimés : 26

Monsieur Jean-Louis BAUDOUIN est élu avec 15 voix pour, Monsieur Frédéric TEYSSOT ayant obtenu 11 voix.

Le scrutin est clos à 20 heures 30.

La prochaine **réunion de bureau** aura lieu le **mardi 29 avril à 17h30.**

Le prochain **conseil communautaire** au lieu le **jeudi 15 mai à 19h.**